

RUANDA-URUNDI

Service Pénitentiaire

MAISON
CENTRALE DE DETENTION

Nom : Ntahobari, mukulu, umuhoma coll.

Origine : Gatoru - chef Gashango chef

Chefferie : Ruhengeri

Poste : Zerit: Ruhengeri

Profession :

N° du R.E. : 1740

N° du R.M.P. : 8705/Ruh

N° Dactyl. :

Arrêté, le : 22.11.40

Entré, le : 22.11.40

Condamné, le : 22.11.40

1/4 de peine :

Sortie, le : 19.11.40

Rapatrié, le :

Expulsé, le :

Décédé, le :

Perfi - fayss le 28.11.40 quitt 363

Le Gardien,



VISITATION
fin
nnement.-

TRIBUNAL DE POLICE DE RUHENERI

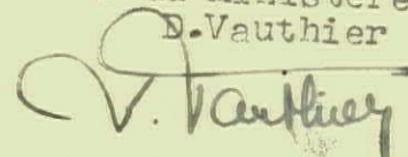
R.M.PL n° 2805 /RUHENERI

ier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Ruhengeri
u de l'art.82 de l'Ord.Loi du 30-8-34 et des art.142 et 146 du Décret
uillet 1923;
t M.le Gardien de Prison à Ruhengeri de recevoir et emprisonner le nom
OBARI, muhutu, umuhoma, fils de Girukwayo, dcd, et de Nyarugendo, dcd, coll.
s/chef Gashango, chef Rwabulindi, Rwankeri, Ruhengeri

é par jugement du tribunal de police de Ruhengeri en date du 22-novem-
bre, devenu irrévocable le

TOURS DE S.P.P. - 10 francs d'amende, délai 7 jours ou 2 jours de S.P.S.
ncts de frais d'instance, délai 7 jours ou 1 jour de C.P.C.
de récoltes en terres insuffisantes(art.1-3 Réglement R.R. du 17-8-31)

A Busogo, le 22 novembre 1940
L'Officier du Ministère Public
D.Vauthier



R. M. P. n°

JUGEMENT

TRIBUNAL DE POLICE

Audience publique du

En cause : Ministère Public contre

Vu par le Tribunal

siégeant comme juridiction répressive, la procédure à

prévenu ci-dessus pour avoir :

fait constituant infraction à